



**SIVOM DE LA BURE**  
2 place de la Patte d'Oie  
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 14

Absents : 13

Procurations : 3

Votants : 17

Date de la convocation : 04/10/2022

**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022**

N° 2022-10-11-003

REÇU LE :

17 OCT. 2022

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

L'an deux mille vingt deux, le onze octobre à 20 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle aux Marchands à Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Étaient Présents** : Alain FOURIGNAN, Christine FERRE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

**Étaient absents/excusés** : Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Stéphanie BILLIET, Jean-Luc BOULAY, Louise GASTON, Christophe GIRAUD.

**Ayant Donné procuration** : Isabelle AVERLANT à William LARRIEU, Olivier LEDUC à GENEAU Didier, Louise GASTON à Jennifer COURTOIS-PERISSE.

**A été désigné secrétaire de séance** : Thierry CHANTRAN

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEMBAULT

**OBJET :**

**ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES  
DETERMINATION D'UN EFFECTIF MINIMAL POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ACCOMPAGNATEUR**

Madame la Présidente expose :

En ce début d'année scolaire, nous avons rencontré d'importantes difficultés concernant l'accompagnement des enfants de moins de 6 ans dans les transports scolaires. En effet, une cinquième ligne est apparue avec 3 enfants inscrits. Malheureusement, nous n'avons pas d'agent disponible.

De plus, il était impossible de recruter du personnel pour effectuer cette mission. Nous n'avons donc pas doté cette ligne d'un accompagnateur et les enfants de moins de 6 ans n'ont donc pas pu prendre le bus. Ce qui, évidemment, a engendré des désagréments importants pour les familles.

La Région travaille actuellement sur un projet ayant pour objectif de ne pas exiger d'accompagnateur dans les bus scolaires en deçà de 4 enfants de moins de 6 ans.

Il est nécessaire aujourd'hui d'arbitrer la règle que souhaite appliquer la collectivité.

Deux possibilités :

- Anticiper la mise en place de la règle de la Région et ne pas mettre d'agent en-dessous de 4 enfants de moins de 6 ans. Cela aura pour effet, de refuser les enfants de moins de 6 ans dans le bus scolaire, lorsque leur effectif sur ladite ligne de bus est inférieur à 4 ; dans l'attente d'un assouplissement des règles imposées par la Région.
- De poursuivre l'accueil de tous les enfants avec un accompagnateur systématique dès le premier enfant sur la ligne de moins de 6 ans, dans la mesure de nos capacités à recruter pour ce poste d'accompagnateur.

Aussi, dans un souci d'énoncer une règle claire auprès des familles, il est demandé aux délégués de voter pour la solution qui leur semble la plus appropriée.

Le Comité Syndical, après avoir vu et délibéré, à la majorité (1 voix contre) :

- **Décide :**
  - eu égard à la difficulté de recruter des agents susceptibles d'assurer la fonction d'accompagnateur dans les transports scolaires, d'anticiper la mise en place de la règle de la Région.
  - de ne pas mettre d'accompagnateur dans les bus scolaires lorsque l'effectif des enfants de moins de 6 ans est inférieur ou égal à 4 enfants.
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 11 octobre 2022  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 12/10/2022 et de sa publication le 12/10/2022*

  
**Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ**  
**Présidente**  
